

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024

Afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, les priorités d'intervention qui ont été retenues par le conseil de la MRC de Manicouagan pour l'année 2023-2024 sont les suivantes :

- Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises par l'entremise d'ID Manicouagan (CLD);
- Soutenir le développement rural dans les municipalités locales de son territoire. Pour la ville de Baie-Comeau, seul le territoire hors du périmètre urbain est concerné;
- Mobiliser la communauté et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la ville de Baie-Comeau;
- Promouvoir et soutenir les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture, du transport, de l'agroalimentaire, du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que la jeunesse;
- Participer et collaborer aux échanges avec les MRC et les différents ministères et organismes afin de convenir des ententes sectorielles de développement.